

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la  
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de  
Nancy

Commune de  
Seichamps

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 03/02/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville (entrée avenue des Héleux).

Nombre de membres dont le  
conseil doit être composé : ....27

Nombre de conseillers en  
exercice : .....27

Date de convocation :  
3 février 2026

Présidence : Henri CHANUT, Maire.

Etaient présents :

MEON Brigitte, BERGE Dominique, BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DOERLER Marie, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROZOT Jocelyne, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Absents représentés : CHAKMA-HENRION Véronique pouvoir donné à VIVIER Macha, ROYER Clément pouvoir donné à LANUEL-LE MARECHAL Yveline

Absents :

Secrétaire de séance : Madame MEON Brigitte

Membres présents.....25  
Absents représentés.....2  
Absents.....0  
Votants.....27

Délibération DELIB 03 2026

Convention cadre de partenariat entre la commune de Seichamps et la Mission Locale du Grand Nancy - Rapporteur : J. ROZOT

| Conseillers<br>présents | Suffrages<br>exprimés<br>avec<br>pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non<br>participant |
|-------------------------|------------------------------------------|------|--------|------------|--------------------|
| 25                      | 2                                        | 27   | 0      | 0          | 0                  |

Par délibération en date du 22 septembre 1987, le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la Ville de Seichamps à la Mission Locale de Nancy. A ce titre, une convention de rattachement à la Mission Locale a été signée le 8 février 1988, et a fait l'objet depuis lors de plusieurs avenants.

Lors de sa réunion en date du 25 novembre 2025, le Conseil d'Administration de la Mission Locale du Grand Nancy a décidé de procéder à une revalorisation du coût d'adhésion par habitant pour les communes adhérentes à la Mission Locale.

Cette décision est entérinée par une nouvelle convention cadre de partenariat entre la commune de Seichamps et la Mission Locale du Grand Nancy, qui fixe la cotisation annuelle à 1.85 € par habitant pour l'année 2026 (jusqu'alors fixée à 1.50€ par habitant depuis l'année 2014). Cette revalorisation fait passer notre cotisation de 7 819.50 € sur une base de 5 213 habitants en 2025 à 9 662.55€ sur une base de 5 223 habitants en 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention cadre de partenariat entre la commune de Seichamps et la Mission Locale du Grand Nancy.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 10 février 2026  
Henri CHANUT  
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT  
2026.02.12 10:40:59 +0100  
Ref:10425054-15722175-1-D  
Signature numérique  
le Maire